

Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier par la compagnie d'assurances et d'accord mutuel, et uniquement valable lors de la conclusion d'un premier contrat AXA Pension Plan Pro Pension Libre Complémentaire pour indépendants sous réserve d'acceptation par ING et d'accord mutuel. Offre limitée à une seule réduction par AXA Pension Plan Pro Pension Libre Complémentaire pour Indépendants. La Pension Libre Complémentaire pour Indépendants, proposée par AXA Belgium et destinée aux professionnels est une assurance vie de la branche 21 dont le capital garanti est constitué des primes nettes versées et capitalisées à un taux garanti révisable annuellement appliqué à chaque prime. Le taux d'intérêt actuel s'élève à 0,75 % et peut être révisé annuellement.. Droits d'entrée maximum: 6% sur les primes. Ces frais sont variables. Tarifs valables au 01/08/2018 et modifiables moyennant information préalable. Frais de rachat : 5 % dégressifs les 5 dernières années du contrat. Pour en savoir plus sur les conditions et les exclusions, consultez la fiche d'information commerciale et les conditions générales, disponibles dans toutes les agences ING et sur www.ing.be. Les avantages fiscaux et sociaux dépendent de votre situation personnelle et de la législation en vigueur. La prime annuelle s'élève à 8,17 % du revenu professionnel net imposable revalorisé d'il y a 3 ans, avec un minimum de 600 euros et un maximum de 3.187,04 euros pour 2018. Le cash-back est effectué après les 12 premiers mois et au terme des 24 mois à raison de 50 € par période de 12 mois et ce pour autant qu'une prime minimale de 600 euros sur base annuelle ait été enregistrée au cours des 12 mois précédents. La Pension Libre Complémentaire pour Indépendants vous est proposée (sous réserve d'acceptation de votre dossier par AXA Belgium et d'accord mutuel) par : Intermédiaire en assurances : ING Belgique S.A., courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le numéro de code 12381A – Siège social : Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.200.393 – www.ing.be – BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE45 3109 1560 2789. Assureur : AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 - pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles (Belgique) - Internet : www.axa.be - Tél. : 02 678 61 11 - Fax : 02 678 93 40 - N° BCE :TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles - 7.06.5832 - 0616.